
DESTINATAIRES : Les salariées membres du syndicat des professionnelles en soins de la Montérégie-Ouest (FIQ)

EXPÉDITEUR : Fanny Bélanger, Chef du service des relations avec le personnel
Nancy Loiselle, Chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion

DATE : 19 juillet 2023

OBJET : **Banque de fériés antérieurs au 31 mai 2023**

Une entente a récemment été conclue entre le syndicat des professionnelles en soins de la Montérégie-Ouest (FIQ) et l'employeur sur la possibilité de monnayer des journées de congés fériés présentement en banque et antérieurs au 31 mai 2023.

L'entente prévoit entre autres que les salariées de la catégorie 1 peuvent dès maintenant adresser leur demande afin que leur soit monnayé à taux simple ces congés fériés. La demande doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : remuneration.as.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Les salariées de la catégorie 1 qui souhaitent pouvoir utiliser un ou des congés fériés d'ici le 30 novembre 2023 (incluant la période estivale), peuvent adresser leurs demandes à leur supérieur immédiat afin qu'il puisse analyser la possibilité d'accorder le congé férié à la date demandée, et ce en tenant compte des besoins du service et de la capacité de remplacement.

Enfin, il a également été convenu que les congés fériés, antérieurs au 31 mai 2023, qui n'auront pas été utilisés au plus tard le 30 novembre 2023, seront monnayés à taux simple au plus tard le 15 décembre 2023.

FB et NL